



Garantie Jeunes

# UN TREMPLIN VERS L'AVENIR.

Autonomie

Insertion professionnelle

Confiance en soi

## LA GARANTIE JEUNES, C'EST QUOI ? ● ● ●



**1 an d'accompagnement intensif.**



**4 semaines en groupe pour débiter.**

*des intervenants extérieurs, des ateliers avec les conseillers/ères*



**Une allocation de 492,57€ par mois.\***

*\*Sous réserve de respecter les conditions -  
Montant indicatif juillet 2019*



**Des périodes en entreprise, des formations, de l'aide  
aux démarches administratives...**



**Développer des compétences,  
du savoir-être, un réseau...**

**Devenir autonome**



## TES OBJECTIFS ?



**Effectuer au moins 80  
jours en entreprise**

**Avancer dans ton  
projet professionnel**





## L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

4 semaines en groupe avec d'autres jeunes qui entrent dans le dispositif.

De nombreux ateliers pour **travailler son CV, ses motivations**, découvrir **ses points forts**, savoir se présenter pendant un entretien.

Apprendre les **codes de l'entreprise** :  
Les **droits et devoirs**, les **comportements**,  
l'administratif, **la tenue professionnelle...**

Des **intervenants extérieurs** pour vous accompagner sur **le logement, la mobilité, la citoyenneté, l'alternance...**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30 (sauf vendredi après-midi).



**PRESENCE OBLIGATOIRE**

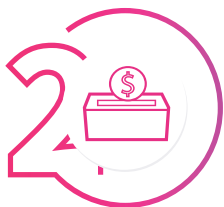
### APRES LE COLLECTIF :

Un rendez-vous de suivi par semaine avec le conseiller/ère.

Rendez-vous obligatoires.

Un accompagnement intensif vers l'emploi ou l'avancée du projet.

Possibilité de travailler (CDI, CDD, intérim...), de réaliser des stages en entreprises ou faire des formations pendant le dispositif.



## L'ALLOCATION

Une allocation mensuelle pour sécuriser votre parcours.

---

Durant la Garantie Jeunes, vous avez le droit à **une allocation mensuelle de 492,57€**. Elle est versée après le 20 de chaque mois.

Si vous percevez des revenus (salaire, allocation Pôle Emploi, etc...) :

**Inférieur à 300€ = totalité de l'allocation**

**Entre 300€ et 1216€ = dégressivité de l'allocation**

**Plus de 1217€ = pas d'allocation pour la période**



**Sous réserve de respecter les engagements et de signer la déclaration d'activité.**



## L'ADMINISTRATIF

Des documents officiels seront demandés selon les besoins. Ils sont indispensables.

---

**Pour la Garantie Jeunes, il faut : un justificatif d'identité à jour, un RIB, un avis d'imposition et une attestation de droits à la sécurité sociale.**

### En cas de stage

- Convention signée et complétée avant le début du stage.
- Autorisation parentale (pour les mineurs).
- Etat de présence et un bilan.

### En cas d'emploi

- Contrat.
- Bulletins de salaire.

### En cas de formation

- Attestation d'entrée en formation.
- Avis de paiement.
- Diplôme(s).  
(ou attestation de fin de formation)



## ENGAGEMENTS, DROITS, ET DEVOIRS

Pour le bon fonctionnement du dispositif et pour atteindre vos objectifs.

### POUR LES JEUNES

Réaliser au minimum **80 jours en entreprise** sur l'année de Garantie Jeunes.

Etre **assidu** durant **les stages, le collectif, et aux rendez-vous** avec son conseiller/ère.

**Respecter le règlement** établi. Prévenir et justifier **toutes absences ou retards**.

**S'impliquer** dans le **processus** (collectif comme individuel) et dans **ses démarches**.

Fournir **tous** les documents administratifs.

**Accompagner** les jeunes individuellement et sur le collectif.

**Aider à utiliser les outils** (CV, lettre de motivation) et **techniques de recherche d'emploi**.

Epauler les démarches administratives et fournir les conventions de stage.

### POUR LES CONSEILLERS ET CONSEILLERES